



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 juillet 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 juillet 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 juillet 2001

**Affectation du résultat du budget annexe Pépinière d'Entreprises
transféré à la Communauté d'Agglomération de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU,
Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX, M. Rodolphe
CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Adjoints :

Mme Françoise HALAT

Conseillers :

Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Christabelle CHOLLET

DELIBERATION D2012712001

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2001

Finances Budget Comptabilité

**Affectation du résultat du budget annexe Pépinière d'Entreprises
transféré à la Communauté d'Agglomération de Niort**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2000 en adoptant le Compte Administratif concernant le Budget Principal et les Budgets Annexes.

La compétence Pépinière d'entreprises ayant fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération de Niort au 01.04.2000, il convient d'affecter les résultats au Budget Principal de la Ville de Niort, conformément aux dispositions comptables en vigueur.

L'affectation comptable concerne non seulement le résultat de l'exercice écoulé mais également les résultats éventuellement non affectés des exercices précédents.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- affecter les résultats constatés au Compte Administratif 2000 de la Pépinière d'entreprises au Budget Principal de la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)